



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 6 août 2020 à 11 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, le jeudi 6 août 2020, à 11 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2020, à 11 h.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1174988004

Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1208876001
1174988004

Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208544007

Modifier la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 - Étude de préfaisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1205995007

Autoriser, pour le 11439, avenue des Récollets, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1203827004

Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

40.03 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1203827005

Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel (article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

40.04 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987002

Abroger la résolution CA20 10 131 ayant pour objet de suspendre l'application des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1204346001

Nommer M. Adam Bilodeau, à titre d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi

Période de questions des citoyens

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 3 août 2020



Dossier # : 1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconduction d'une contribution financière au montant de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

En considérant les faits énoncés au présent dossier décisionnel, il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction de son projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi»;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2018-06-28 17:36

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des loisirs et du
développement social



Dossier # : 1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation, pôle d'action du samedi» et la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière non récurrente de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation et pôle d'action du samedi et pour la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique» et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claire VASSART **Le** 2019-06-21 10:15

Signataire :

Claire VASSART

Directrice
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs



Dossier # : 1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière non récurrente de **155 467\$**, pour l'année 2020, à Un itinéraire pour tous pour le projet ***Programmation des activités, secteur mobilisation, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi*** ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-08-06 08:49

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconduction d'une contribution financière au montant de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention au montant de 141 620 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Contexte

Un itinéraire pour tous a déposé une demande de soutien financier auprès de l'arrondissement pour la reconduction de son projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» jusqu'au 31 décembre 2018.

Après analyse du dossier, le comité des élus, de la direction d'arrondissement et de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, propose au conseil d'arrondissement d'octroyer une subvention de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la poursuite de son projet de la période qui s'étend du 1 janvier jusqu'au 31 décembre 2018. Le versement de cette contribution financière est également assujéti à la condition suivante:

- L'élaboration d'une planification stratégique par l'organisme qui comprendra une révision de ses programmes ainsi que la recherche de nouvelles sources de financement. Ce document devra être déposé à l'arrondissement d'ici le 31 mars 2019.

Brève description du projet:

Le projet d'Un itinéraire pour tous propose aux citoyens de Montréal-Nord une

programmation annuelle d'activités pour trois (3) secteurs:

Secteur mobilisation: Cette année, l'organisme veillera à créer des liens entre un plus grand nombre de personnes de différentes cultures afin de favoriser une meilleure connaissance des us et coutumes de chacun, dans l'objectif de briser l'isolement des personnes seules et de favoriser le vivre ensemble au sein de la communauté. L'enjeu sera mis sur des stratégies de mobilisation ainsi que sur une programmation d'activités établie à partir des besoins exprimés par les citoyens. L'équipe d'intervenants d'UIPT sera présente pour accompagner, soutenir les citoyens dans leur pouvoir d'agir et pour les référer vers les ressources du quartier.

Secteur jeunesse: La programmation du secteur jeunesse visera à consolider l'offre d'activités déjà offertes aux jeunes afin de les amener à développer leur plein potentiel. Un soutien individualisé et de groupe sera offert à ceux ayant des difficultés scolaire et sociale afin de les outiller pour qu'ils puissent persévérer dans leur cheminement et les amener à croire en leurs capacités de réussir. Cette année, l'organisme souhaite offrir un nouveau service d'aide aux 18-35 ans adapté aux besoins exprimés par les jeunes du secteur nord-est qui fréquentent la MCC (Ex.: une programmation adaptée: soutien aux études et recherche d'emploi, etc.).

Secteur Pôle du samedi: L'organisme souhaite poursuivre l'offre d'activités offertes aux familles en 2017 (cours de langue, robotique, musique et multimédia, arts en mouvement, service d'aide aux devoirs pour les jeunes athlètes du Club de football de Montréal-Nord, etc.) en complémentarité avec les services offerts à la bibliothèque de la MCC. Cette année, l'organisme ajoutera à sa programmation des activités s'adressant uniquement aux parents dont les enfants participent aux activités du samedi.

Décision antérieure

CA17 10 255 du 27 juin 20147 - Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet « Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Aspect financier

Cette dépense totalise un montant de 141 620 \$ est entièrement assumée par l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme seront répartis comme suit:

- Un premier versement au montant de 70 810 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la Convention
- Un deuxième versement au montant de 56 648 \$ soit le 31 octobre 2018
- Un troisième et dernier versement au montant 14 162 \$ au plus tard le 31 décembre 2018

Suivi du projet

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social et de l'expertise. Un rapport d'étape sera remis le 31 octobre 2018 ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet, au plus tard, le 31 janvier 2019. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation, pôle d'action du samedi» et la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE



Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention au montant de 141 620 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, ci-après, intitulé UIPT, pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation, pôle d'action du samedi» et pour la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités, et à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Contexte de la demande

En avril 2019, Un itinéraire pour tous a déposé une demande de soutien financier auprès de l'arrondissement pour la reconduction de son projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation et pôle d'action du samedi».

Après analyse du dossier par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), celui-ci a été présenté au comité de la mairesse, des élu.es, de la Direction d'arrondissement et de la DCSLDS, puis au comité des élus et de la Haute direction. Les élus ont décidé de reconduire la subvention du projet tel que demandé par l'organisme au montant de 141 620 \$ tout en voulant soutenir l'organisme dans ses démarches de réflexion stratégique déjà amorcées.

Ainsi, la contribution financière proposée est en appui aux secteurs jeunesse, mobilisation et pôle d'action du samedi, mais elle vise également à soutenir la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique, d'amélioration de la gouvernance et de la gestion ainsi que des activités offertes par l'organisme. Elle doit aussi

contribuer à identifier les leviers de développement organisationnel sous l'angle des forces, faiblesses, menaces et opportunités ainsi que l'impact et les liens de partenariat d'Un itinéraire pour tous dans le milieu.

Il est important de mentionner que l'aide financière proposée à UIPT est une mesure transitoire, pour l'année 2019, qui s'inscrit dans un contexte où l'arrondissement procède actuellement:

- À un exercice d'actualisation et de redéploiement de la mission de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour 2020-2025 ainsi qu'à la définition des conditions d'occupation du futur Pavillon Henri-Bourassa;
- À la redéfinition des processus et modes d'attribution des programmes d'aide financière qui entrerait en vigueur en 2020.

Le versement de cette contribution financière est assujetti aux conditions suivantes:

- L'engagement d'UIPT à mettre en place les activités dans les secteurs jeunesse, mobilisation et pôle d'action du samedi ainsi qu'à réaliser, avec le soutien d'une firme ou d'un consultant externe, une démarche de réflexion stratégique, d'amélioration de la gouvernance et de la gestion dont les frais seront couverts à même la somme versée à l'Organisme. À cet égard, un contrat de services professionnels pour ce mandat devra être déposé à l'arrondissement avant le 15 août 2019 ;
- Le dépôt du rapport d'étape de la démarche de réflexion stratégique est attendu le 30 décembre 2019;
- Le dépôt du rapport final de la programmation annuelle d'activités est attendu le 30 décembre 2019;
- Le dépôt du rapport final de la démarche de réflexion stratégique est quant à lui exceptionnellement fixé au 31 juillet 2020;
- L'organisme doit contribuer à l'exercice de consultation et de réflexion sur le redéploiement de la mission de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ainsi que la définition des paramètres de l'occupation du nouveau Pavillon Henri-Bourassa basée sur les besoins du secteur et sa vitalité;
- L'organisme doit travailler à la diversification des sources de financement, notamment pour le secteur mobilisation de sa mission.

Brève description du projet:

La programmation annuelle d'activités d'UIPT concerne les trois (3) secteurs suivants:

Secteur mobilisation: Cette année, UIPT poursuit ses efforts en vue de créer des liens entre un plus grand nombre de personnes de différentes cultures dans le but de favoriser une meilleure connaissance des us et coutumes de chacun, et ce, dans l'objectif de briser l'isolement des personnes seules et de favoriser le vivre ensemble au sein de la communauté. L'enjeu sera mis sur des stratégies de mobilisation ainsi que sur une programmation d'activités établie à partir des besoins exprimés par les citoyens. L'équipe d'intervenants d'UIPT sera présente pour accompagner, soutenir les citoyens dans leur pouvoir d'agir et pour les référer vers les ressources du quartier.

Secteur jeunesse: Cette année, l'organisme vise à consolider l'offre d'activités déjà

offertes pour le secteur jeunesse. Un soutien individualisé et de groupe sera offert à un plus grand nombre de jeunes ayant des difficultés scolaire et sociale afin de les outiller pour qu'ils puissent persévérer dans leur cheminement vers la diplomation. UIPT envisage d'offrir un nouveau service d'aide pour les 18-35 ans du secteur Nord-Est qui fréquentent la Maison culturelle et communautaire. Le soutien aux études et la recherche d'emploi sont des besoins exprimés pour ce groupe d'âge. UIPT travaillera en collaboration avec les organismes du milieu ayant une expertise dans ce domaine.

Secteur pôle d'action du samedi: Cette année, UIPT poursuit l'offre d'activités offertes aux familles au cours de l'année 2018 (cours de langue, robotique, musique et multimédia, arts en mouvement, service d'aide aux devoirs pour les jeunes athlètes du Club de football de Montréal-Nord, etc.) en complémentarité avec les services offerts à la bibliothèque de la MCC.

Décisions antérieures

CA18 10 307 du 3 juillet 2018 - Approuver la reconduction d'une contribution financière au montant de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 255 du 27 juin 2017 - Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet « Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Aspect financier

Cette dépense totalise un montant de 141 620 \$ qui est entièrement assumée par l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme seront répartis comme suit:

- Un premier versement au montant de 70 810 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- Un deuxième versement au montant de 56 648 \$ soit le 31 décembre 2019 à la suite du dépôt du rapport final de la programmation annuelle des activités et du rapport d'étape de la démarche de réflexion stratégique;
- Un troisième et dernier versement au montant 14 162 \$ soit le 31 juillet 2020 à la suite du dépôt du rapport final de la démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités.

Suivi du projet

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social et de l'expertise. L'organisme s'engage à fournir les rapports demandés aux dates prévues à cet effet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention au montant de 155 467 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous, ci-après, intitulé UIPT, pour le projet «Programmation des activités, secteur mobilisation, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi.» et à approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Contexte de la demande

En 2020, Un itinéraire pour tous a déposé une demande de soutien financier auprès de l'arrondissement pour la reconduction de son projet «Programmation des activités, secteur mobilisation, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi».

Après analyse du dossier par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), celui-ci a été présenté au comité de la mairesse, des élu.es, de la Direction d'arrondissement et de la DCSLDS, puis au comité des élus et de la Haute direction. Les élus ont décidé de reconduire la subvention du projet tel que demandé par l'organisme au montant de 155 467 \$. Il s'agit d'une aide transitoire, pour une période allant de janvier à décembre 2020. Cette aide transitoire vise à soutenir l'organisme dans la mise en oeuvre du plan d'action tiré de sa planification stratégique réalisée en 2019-2020 et la réalisation de sa programmation d'activités annuelles.

Ainsi, la contribution financière proposée est en appui aux secteurs jeunesse, mobilisation et pôle d'action du samedi, mais elle vise également à soutenir:

- a) la mise en oeuvre des résultats de la planification stratégique 2020-2025 de l'organisme visant l'amélioration de la gouvernance et de la gestion ainsi que des activités offertes par l'organisme. L'organisme s'est en effet doté d'une planification stratégique et d'un plan d'action qui doivent le soutenir tant au niveau de sa gouvernance que sur le plan opérationnel ainsi que pour la recherche de financement pour les cinq (5) prochaines années.
- b) la réalisation de la Programmation des activités, secteur mobilisation, secteur

Jeunesse et Pôle d'action du samedi-Année 2020 annexée à la demande de soutien financier 2020 (voir la Programmation dans les pièces jointes).

Il est important de mentionner que l'aide financière proposée à UIPT est une mesure exceptionnelle, pour l'année 2020, qui s'inscrit dans un contexte où l'arrondissement procède actuellement:

- À un exercice d'actualisation et de redéploiement de la mission de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour 2020-2025 ainsi qu'à la définition des conditions d'occupation du futur Pavillon Henri-Bourassa;
- À la mise en oeuvre de processus et modes d'attribution des programmes d'aide financière révisés et renouvelés qui sont entrés en vigueur en 2020.

Le versement de cette contribution financière est assujéti aux conditions suivantes:

- L'engagement d'UIPT à mettre en place les activités dans les secteurs jeunesse, mobilisation et pôle d'action du samedi;
- L'engagement d'UIPT à mettre en oeuvre les orientations et le plan d'action issus de sa planification stratégique 2020-2025, en tenant compte des recommandations qui seront communiquées par l'arrondissement à la direction et au conseil d'administration de l'organisme et qui sont incluses dans la convention de contribution financière (voir convention dans les pièces jointes);
- Le dépôt du rapport final de la programmation annuelle d'activités qui est attendu le 30 décembre 2020;
- L'organisme doit contribuer à l'exercice de consultation et de réflexion sur le redéploiement de la mission de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ainsi que la définition des paramètres de l'occupation du nouveau Pavillon Henri-Bourassa basée sur les besoins du secteur et sa vitalité;
- L'organisme doit travailler à la diversification des sources de financement, notamment pour le secteur mobilisation de sa mission.

Brève description du projet:

La programmation annuelle d'activités d'UIPT se décline en trois secteurs qui offrent des activités, services et événements dans le milieu de vie du secteur Nord-Est de Montréal-Nord, dont principalement à la Maison Culturelle et Communautaire de Montréal-Nord (MCC) et au parc Henri-Bourassa, mais aussi en format virtuel afin de s'adapter au contexte Covid-19:

A) La mobilisation citoyenne veille à favoriser la constitution d'un filet social autour des citoyens vulnérables grâce à une programmation d'activités (régulières et ponctuelles) mobilisatrices, agissant sur des transformations personnelles et sociales, établies à partir des besoins exprimés par les citoyens et permettant aux intervenants de déceler et d'intervenir sur des problématiques individuelles (références, soutien psychosocial, soutien matériel) et sociales (sensibilisation, information, démarche d'éducation populaire).

B) La programmation jeunesse propose des ateliers, projets continus, groupes de partage et intervention en milieu de vie qui contribuent à renforcer les comportements sains (saines habitudes de vie, comportements liés au bien-être, réussite éducative).

Elle initie les adolescents à l'engagement citoyen et communautaire, leur donnant ainsi le pouvoir d'agir sur la transformation de leur milieu de vie.

C) Le pôle d'action du samedi concentre des activités gratuites d'aide aux devoirs, de découvertes artistiques et de cours de langue pour les enfants (0-12 ans) et les familles le samedi, mais en offre toute la semaine afin de répondre à la forte demande. Celles-ci contribuent à alimenter le plaisir d'apprendre chez les enfants. Un soutien est offert aux parents.

Décisions antérieures

CA19 10 303 du 25 juin 2019- Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation, pôle d'action du samedi» et la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 307 du 3 juillet 2018 - Approuver la reconduction d'une contribution financière au montant de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 255 du 27 juin 2017 - Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet « Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Aspect financier

Cette dépense totalise un montant de 155 467 \$ qui est entièrement assumée par l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme seront répartis comme suit:

- Un premier versement au montant de 77 733 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- Un deuxième versement au montant de 62 188 \$ soit le (date à déterminer) 2020 à la suite de l'évaluation mi-étape du déroulement de la programmation annuelle des activités;
- Un troisième et dernier versement au montant 15 546 \$ soit le 31 décembre 2020 à la suite du dépôt du rapport final du projet.

Suivi du projet

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social et de l'expertise. L'organisme s'engage à fournir les rapports demandés aux dates prévues à cet effet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1174988004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet «Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme un itinéraire pour tous (UIPT) a déposé auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) une demande de subvention pour soutenir la réalisation de sa programmation d'activités annuelle des secteurs jeunesse et mobilisation citoyenne. À la suite de l'analyse du dossier, le comité du développement social recommande au conseil d'arrondissement d'octroyer à UIPT une subvention non récurrente de 141 620 \$ pour l'année 2017. Cette programmation rejoint plusieurs centaines de personnes par année résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord quartier ciblé par le Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal.

À titre informatif, ce projet est soutenu par l'arrondissement de Montréal-Nord depuis l'ouverture de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) en 2006. Le secteur jeunesse d'UIPT à la MCC fait également partie des projets inscrits au Plan d'action collectif - Priorité jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 426 du 16 novembre 2016 - Accorder une contribution financière additionnelle de 10 000 \$ à Un itinéraire pour tous afin de leur permettre de bonifier le projet « Programmation des activités et secteur jeunesse » (Intervenant de soirée à la MCC) et approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 185 du 9 mai 2016 - Accorder des contributions financières totalisant 95 000 \$ aux organismes suivants: 90 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Programmation des activités et secteur jeunesse », 5 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Vers le pacifique - Volet Camp de jour » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Nom du projet: Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi

Brève description du projet : La programmation d'activités annuelle d'activités communautaires d'Un itinéraire pour tous (UIPT) à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) comprend deux (2) volets: un secteur mobilisation citoyenne qui s'adresse aux citoyens de tout âge de Montréal-Nord, particulièrement ceux qui résident dans le secteur nord-est de Montréal-Nord, une programmation spécifique pour le secteur jeunesse qui comprend un pôle d'animation d'activités le samedi. Les jeunes qui fréquentent la MCC résident dans le secteur nord-est et proviennent en majeure partie de l'école secondaire Henri-Bourassa. La programmation annuelle d'UIPT rejoint plus de 1000 usagers réguliers par année dont 400 pour le secteur jeunesse:

Par le biais de cette programmation, UIPT s'est donné comme mandat de mobiliser les citoyens les plus éloignés des services communautaires et institutionnels, de favoriser leur implication à leur offre de services, notamment, en offrant des activités qui émanent des besoins exprimés par les usagers. Une partie de ces activités sont conçues et animées par des citoyens accompagnés par l'équipe d'UIPT.

Une nouveauté s'ajoute cette année au secteur jeunesse, un pôle d'activité du samedi qui consistera à offrir des activités gratuites aux jeunes et aux familles du quartier (ex.: art du cirque, musique, jeux de société, ateliers et conférences sur diverses thématiques. Cette année, une attention particulière sera portée sur la valorisation de la culture haïtienne.

L'offre de services d'UIPT vise à initier des transformations personnelles et sociales dans le but de favoriser l'épanouissement et l'empowerment des citoyens et améliorer la vie du quartier (voir en annexe description des activités offertes).

La programmation annuelle d'activités communautaires est soutenue par l'arrondissement de Montréal-Nord depuis 2007. L'organisme travaille en étroite collaboration avec les organismes communautaires du quartier et d'ailleurs ainsi qu'avec les divisions Culture et événements et Bibliothèques de Montréal-Nord pour offrir une prestation de services riches et diversifiés aux citoyens du quartier. Le volet secteur jeunesse d'UIPT s'inscrit également dans le Plan d'action collectif de Montréal-Nord- Priorité jeunesse.

Montant de la contribution de l'arrondissement: 141 620 \$

JUSTIFICATION

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** les impacts de la pauvreté sociale et matérielle sur l'épanouissement des adultes, des enfants, des jeunes et des aînés: l'exclusion sociale, l'isolement, le décrochage social et économique.
- **Les priorités d'intervention ciblées par ces projets sont :** l'insertion sociale des clientèles à risque, le développement de l'empowerment, la réussite scolaire, le développement des compétences sociales et professionnelles, la résolution de conflit, le loisir et l'intervention psychosociale pour prévenir les actes de délinquance et l'oisiveté chez les jeunes.
- Ce projet répond à des problématiques identifiées par les intervenants qui oeuvrent auprès des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et figurent comme étant nécessaire pour maintenir ou améliorer la qualité de vie de ces

personnes.

- **Le processus de sélection des projets à la DCSLDS comprend les étapes suivantes :** analyse des projets par l'unité d'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rencontre annuelle avec chaque promoteur pour évaluer la portée des projets sur les clientèles ciblées, présentation des dossiers au comité du développement social et communautaire pour avis et recommandation au conseil d'arrondissement. Selon l'orientation définie, lancement d'un appel de propositions, évaluation des soumissions par un comité de sélection, recommandation des propositions du comité de sélection au comité du développement social et communautaire et recommandation au conseil d'arrondissement.
- Les projets soutenus par l'arrondissement sont évalués annuellement par la DCSLDS et ajustés si requis. L'arrondissement de Montréal-Nord tient à assurer la pérennité des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les clientèles ciblées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est financé à partir du surplus de l'arrondissement.

Les versements à l'organisme se feront selon les modalités suivantes:

- 50 % à la signature de la convention: semaine du **12 juin 2017**
- 40 % à la mi-étape du projet: semaine du **31 octobre 2017**
- 10 % à la remise du rapport final au plus tard le **31 décembre 2017**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permet d'offrir aux usagés de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) des activités et services adaptées à leurs besoins et favorisant le développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord (voir pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2017-05-05



Dossier # : 1208876001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour le période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-08-06 09:03

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208876001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel pour son projet de Prévention Urbaine de Médiation et d'Action (P.U.M.A) se terminant le 31 décembre 2020 déposé dans le cadre de l'axe 1 du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens. Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Café Jeunesse multiculturel

Nom du projet : Prévention Urbaine de Médiation et d'Action

Montant de la contribution recommandée : 88 847 \$

Brève description du projet : Ce projet a pour objectifs de réduire la violence dans le quartier, d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans identifiés comme étant à risque ou qui développent les premiers signes d'une problématique liée à la violence commise ou subie et d'avoir une meilleure compréhension commune régionale et locale sur la problématique.. Afin d'atteindre ces objectifs, Café Jeunesse Multiculturel propose de mettre en place les activités suivantes : 1) du travail de rue (interventions de proximité et groupes de discussion Osez au féminin), 2) des groupes de discussions sous la forme de thérapie sociale (composés de jeunes des secteurs Est et Ouest, de citoyens et de professionnels salariés d'organismes partenaires) et 3) des ateliers de discussion dirigés (composés de jeunes et de spécialistes sur des enjeux qui touchent directement ces jeunes). Le projet sera déployé par une travailleuse de proximité spécialisée en violence juvénile et soutenu par deux travailleurs de rue ayant plus de dix ans d'expérience terrain à Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'expertise développée par l'organisme Café Jeunesse Multiculturel, notamment en matière de travail de rue et de sa connaissance approfondie du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord, des problématiques visées (violence commise et subie chez les jeunes, notamment dans les relations amoureuses, la délinquance et les comportements à risque des jeunes) et des priorités d'intervention du projet (travail de rue, de milieu et la médiation sociale, activités occupationnelles comportant un volet d'intervention et activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles), de l'invitation de la DCSLDS à l'organisme Café Jeunesse Multiculturel de déposer un projet dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes de la Ville de Montréal pour l'année 2020, il est justifié d'accorder la contribution financière de **88 847 \$** l'organisme en question.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 88 847\$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour la période du 1er avril au 30 décembre 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Initialement, un montant de 112 500 \$ était prévu à Café Jeunesse Multiculturel dans le Programme P.U.M.A. au 1er janvier 2020.

La somme non versée de 23 653 \$ sera allouée lors d'un appel de projet à l'automne 2020, en lien avec une action touchant les jeunes en lien avec la COVID-19 et l'axe 1

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Café Jeunesse Multiculturel	Travail de rue	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$		
Café Jeunesse Multiculturel	Osez au féminin	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$		
Café Jeunesse Multiculturel	Projet de proximité rue Lapierre	0 \$	40 000 \$	40 000 \$		
Café Jeunesse Multiculturel	Programme de prévention et violence commis chez les jeunes	0 \$	0 \$	0 \$	88 847 \$	88 847 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts visés du projet sont de :

- Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène
- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Yan TREMBLAY, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nemrod MEMETTE
Agent de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-21

Claudiel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1208544007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de préfaisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de préfaisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-07-22 14:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208544007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de préfaisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

CONTENU**CONTEXTE**

L'autorisation de dépôt est adopté, cependant pour répondre aux conditions du ministère, nous devons avoir une résolution nominative. Le document de l'organisme demandeur doit spécifier la personne pouvant agir en son nom, ce qui n'est pas le cas présentement. Les formulaires de demande ayant été signés par Jérôme Vaillancourt, la résolution doit le mentionner explicitement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1208544007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de pré faisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement est à la recherche de financement (Programme de restauration de milieux humides et hydriques) pour l'accompagner dans ses démarches de réhabilitation du marécage arborescent mixte et de la berge du parc Aimé-Léonard. À cet effet nous souhaitons réaliser un projet de bonification et d'agrandissement du marécage présent en bande riveraine et concevoir un aménagement écologique afin de limiter l'érosion de la berge. Avec la collaboration de La Route de Champlain, Montréal-Nord souhaite faire du site d'interprétation et de sensibilisation aux milieux aquatiques et riverains par l'accès direct aux milieux naturels et à l'eau.

Objectifs spécifiques du programme:

Le gouvernement du Québec consacre une enveloppe de 1 M au volet 1 du programme de financement. La date limite pour soumettre une demande est le 5 juin 2020. Un second appel d'offres pour le volet 2 est prévu à l'automne et ce volet prévoit le financement des travaux de réhabilitation.

Le programme vise à financer la réalisation d'études de pré faisabilité et la réalisation concrète de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques (MHH) fonctionnels et pérennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Les études visées par le programme d'aide financière permettront d'identifier la source de l'érosion au parc Aimé-Léonard et feront la proposition de solutions écologiques (non mécaniques) pérennes pour réhabiliter la bande riveraine.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit en continuité avec les efforts de l'arrondissement pour améliorer ses milieux de vie et offrir à ses citoyens des espaces publics et de qualité.

Cette démarche à l'appui de l'organisme la Route de Champlain avec qui nous collaborons au niveau de la programmation du lieu. De plus, l'aménagement du parc Aimé-Léonard a fait l'objet d'une consultation publique en 2018. Les recommandations qui en découlent sont aussi prises en compte dans la conception du projet de réhabilitation écologique. D'une manière générale, les citoyens sont particulièrement sensibles à la réhabilitation des berges et souhaitent continuer de pouvoir y pêcher et d'avoir un accès direct à la berge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

78 000 \$ est déjà inscrit au PTI afin de caractériser le lieu d'un point de vue écologique et d'entamer les démarches pour déplacer le quai, seul point d'accès à l'eau.

Le soutien financier accordé par le présent programme d'aide financière (20 000 \$) représente une aide non négligeable pour soutenir la préfaisabilité du projet et concevoir l'ouvrage de restauration. Cet argent permettrait à l'arrondissement de poursuivre ses démarches avec WSP pour la conception d'un milieu naturel invitant à usage anthropique.

De plus, advenant le cas où le financement serait accordé, la firme-conseil mandatée devra collaborer à la rédaction et au dépôt d'une demande de financement au volet 2 (automne 2020) afin de se doter des moyens financiers pour la réalisation d'un projet exemplaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche et la réalisation des travaux, advenant le cas où le financement serait accordé, s'inscrivent dans une logique de développement durable à plusieurs égards.

Dimension environnementale :

- Stabilisation de la rive par le système racinaire pour éviter les pertes de sols;
- Reboisement du milieu humide;
- Bonifier le marécage forestier mixte;
- Préservation des arbres matures;
- Agrandissement de la canopée et création d'ombre contrant le réchauffement excessif de l'eau;
- Amélioration de la biodiversité par des habitats variés;
- Diminution de la pollution par la prolifération d'algues et de plantes aquatiques;
- Abris, nourriture et aires de reproduction pour la faune;

Dimension sociale :

- Repenser cette interface avec l'eau et faire de la rive et ses marécages, un site d'interprétation des milieux humides;
- Améliorer la sécurité des lieux;
- Pérennisation durable des activités anthropiques;

Dimension économique :

- Ce projet paysager et écologique est un lègue qui prend de la valeur dans le temps;
- Pérennisation durable des activités anthropiques;

Dimension politique :

- Grand désir des citoyens de conserver et bonifier les activités aquatiques, l'accès direct à l'eau et la préservation des espaces verts;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des documents doit être déposé au Ministère le 5 juin au plus tard et une autorisation du conseil d'arrondissement est requise avant le dépôt. C'est pourquoi, nous déposons cette demande d'autorisation au conseil d'arrondissement, sans quoi, il ne sera pas possible de respecter le délai exigé pour le dépôt.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Présentation au CÉHD (juin 2020);

Annnonce de la démarche: Infonord (automne 2020);

Parcours de sensibilisation pour les citoyens (printemps 2021);

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2020 : Analyse préliminaire;

Automne 2020 : Préparation du volet 2

Automne 2020 et hiver 2021 : Préparation des plans et devis (conditionnel au financement);

Hiver et printemps 2021 : Appel d'offres public;

Été 2021 : Réalisation des travaux;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-05

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

**Dossier # : 1205995007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m, et un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,4 pour le 11439, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020, en conformité avec à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,40 et une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,8 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée au bâtiment situé 11439, avenue des Récollets.

Signé par **Le**

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE
Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205995007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m, et un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,4 pour le 11439, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 une consultation écrite a été tenue pour une durée de 15 jours laquelle se terminait le 22 août. Aucun commentaire n'a été reçu tel qu'il appert du procès-verbal joint au présent sommaire. À cet effet il est demandé au Conseil d'arrondissement de statuer sur la demande de dérogations suivantes:

Le requérant souhaite agrandir sa maison afin d'ajouter une pièce dans la partie arrière du bâtiment. La propriété visée est construite en 1975 et elle est protégée par droit acquis. Toutefois, les propriétaires ont le droit d'agrandir jusqu'à 25% de la superficie du bâtiment existant (art. 257 du R.R 1562). La superficie du bâtiment actuel totalise 80,23 m², l'agrandissement proposé totalise 20 m², ce qui représente environ 20% de la superficie totale. Cependant, bien que l'agrandissement soit conforme à la réglementation, il rend cependant, le bâtiment dérogatoire à certaines dispositions du règlement de zonage. Deux non-conformités, conséquence de l'agrandissement, ont été identifiées. Une demande de dérogation mineure est donc déposée afin d'autoriser une hauteur de plancher du rez-de-chaussée 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m et un coefficient d'occupation au sol (COS) de 0,21 au lieu du minimum 0,4 prescrit à la grille des normes et usages.

Le requérant souhaite agrandir sa maison afin d'ajouter une pièce dans la partie arrière du bâtiment. La propriété visée est construite en 1975 et elle est protégée par droit acquis. Toutefois, les propriétaires ont le droit d'agrandir jusqu'à 25% de la superficie du bâtiment existant (art. 257 du R.R 1562). La superficie du bâtiment actuel totalise 80,23 m², l'agrandissement proposé totalise 20 m², ce qui représente environ 20% de la superficie totale. Cependant, bien que l'agrandissement soit conforme à la réglementation, il rend cependant, le bâtiment dérogatoire à certaines dispositions du règlement de zonage. Deux non-conformités, conséquence de l'agrandissement, ont été identifiées. Une demande de dérogation mineure est donc déposée afin d'autoriser une

hauteur de plancher du rez-de-chaussée 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m et un coefficient d'occupation au sol (COS) de 0,21 au lieu du minimum 0,4 prescrit à la grille des normes et usages.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) la demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11439, avenue des Récollets, en vertu Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre un COS de 0,21 au lieu de 0,40 et une hauteur du rez-de-chaussée au-dessus du niveau du trottoir de 2,71 m au lieu de 1,8 m.

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du CCU, lors de sa séance du 30 juin, recommandent d'accorder la demande de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205995007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour le 11439, avenue des Récollets, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Certaines règles de l'arrêté ministériel 2020-033 s'appliquent à la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure.

À cet égard, l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment:

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet sera diffusé dès que les élus membres du conseil d'arrondissement auront résolu de remplacer la possibilité de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite. Les citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits par courriel.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un procès-verbal de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement. Ce procès-verbal sera déposé au conseil d'arrondissement.

Voici la demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour laquelle l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement:

11439, avenue des Récollets - 1205995006 - avis du CCU émis le 30 juin 2020

- permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71m au dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,80m et un COS de 0,21 au lieu de 0,4 pour le 11439, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

La description de la dérogation mineure est fournie à titre indicatif; la description pourrait être modifiée légèrement dans le dossier décisionnel d'autorisation de la dérogation mineure.

JUSTIFICATION

Des demandes d'autorisation d'une dérogation mineure ont été présentées pour analyse et recommandation par le CCU lors de sa séance du 30 juin dernier.

Comme il n'est toujours pas possible d'entrevoir le moment où le rassemblement de citoyens dans le cadre de conseil d'arrondissement sera de nouveau permis sans restriction et sans que soit obligatoire la tenue d'une consultation écrite, il y a lieu de se prévaloir de la disposition de l'arrêté ministériel 2020-033 qui permet de remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite.

Cela permet de:

- favoriser un retour graduel à la normale pour certains citoyens;
- favoriser un retour graduel à la normale pour certaines entreprises;
- permettre aux citoyens d'aller de l'avant dans leurs projets d'agrandissement et de rénovations;
- éviter des délais indus dans la réalisation des projets;
- compléter des transactions immobilières et ainsi d'éviter d'aggraver les effets liés à la pénurie de logements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d'autorisation d'une dérogation mineure ou d'un usage conditionnel conformément aux règles de l'arrêt ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - 6 août 2020

1. Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 6 août 2020
2. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 6 au 17 août 2020
3. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 31 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-07-19



Dossier # : 1203827004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 0,3 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 au lieu de 2,25 m pour le 3435, rue Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est recommandé:
QUE soit

Signé par _____ **Le** _____

Signataire : _____

IDENTIFICATION

Dossier # :1203827004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 0,3 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 au lieu de 2,25 m pour le 3435, rue Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Inspecteur(trice) des batiments

IDENTIFICATION

Dossier # :1203827004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Certaines règles de l'arrêté ministériel 2020-033 s'appliquent à la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure.

À cet égard, l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment:

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet sera diffusé dès que les élus membres du conseil d'arrondissement auront résolu de remplacer la possibilité de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite. Les citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits par courriel.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un procès-verbal de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement. Ce procès-verbal sera déposé au conseil d'arrondissement.

Voici la demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour laquelle l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement:

3435, rue de Mont-Joli - 1207161012 - avis du CCU émis le 30 juin 2020

- Permettre une marge avant de 0,3 m plutôt que de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 m plutôt que 2,25 m pour le, 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

La description de la dérogation mineure est fournie à titre indicatif; la description pourrait être modifiée légèrement dans le dossier décisionnel d'autorisation de la dérogation mineure.

JUSTIFICATION

La demande d'autorisation d'une dérogation mineure a été présentée pour analyse et recommandation par le CCU lors de sa séance du 30 juin dernier.

Comme il n'est toujours pas possible d'entrevoir le moment où le rassemblement de citoyens dans le cadre de conseil d'arrondissement sera de nouveau permis sans restriction et sans que soit obligatoire la tenue d'une consultation écrite, il y a lieu de se prévaloir de la disposition de l'arrêté ministériel 2020-033 qui permet de remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite.

Cela permet de:

- favoriser un retour graduel à la normale pour certains citoyens;
- favoriser un retour graduel à la normale pour certaines entreprises;
- permettre aux citoyens d'aller de l'avant dans leurs projets d'agrandissement et de rénovations;
- éviter des délais indus dans la réalisation des projets;
- compléter des transactions immobilières et ainsi d'éviter d'aggraver les effets liés à la pénurie de logements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d'autorisation d'une dérogation mineure ou d'un usage conditionnel conformément aux règles de l'arrêt ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - 6 août 2020

1. Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 6 août 2020
2. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 6 au 17 août 2020
3. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 31 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-07-28



Dossier # : 1203827005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'occupation du bâtiment par un bureau de courtage immobilier pour le 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est recommandé:
QUE soit

Signé par _____ **Le** _____

Signataire : _____

IDENTIFICATION

Dossier # :1203827005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'occupation du bâtiment par un bureau de courtage immobilier pour le 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Inspecteur(trice) des batiments

IDENTIFICATION**Dossier # :1203827005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel (article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande d'usage conditionnel.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Certaines règles de l'arrêté ministériel 2020-033 s'appliquent à la procédure d'autorisation d'un usage conditionnel.

À cet égard, l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment:

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel. Un avis public à cet effet sera diffusé dès que les élus membres du conseil d'arrondissement auront résolu de remplacer la possibilité de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite. Une affiche ou une enseigne sera également placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande. Les citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits par courriel. Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un procès-verbal de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement. Ce procès-verbal sera déposé au conseil d'arrondissement.

Voici la demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour laquelle l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement:

3435, rue de Mont-Joli - 1207161013 - avis du CCU émis le 30 juin 2020

- Permettre l'occupation du bâtiment par un bureau de courtage immobilier pour le 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

La description de l'usage conditionnel est fournie à titre indicatif; la description pourrait être modifiée légèrement dans le dossier décisionnel d'autorisation de l'usage conditionnel.

JUSTIFICATION

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel a été présentée pour analyse et recommandation par le CCU lors de sa séance du 30 juin dernier. Comme il n'est toujours pas possible d'entrevoir le moment où le rassemblement de citoyens dans le cadre de conseil d'arrondissement sera de nouveau permis sans restriction et sans que soit obligatoire la tenue d'une consultation écrite, il y a lieu de se prévaloir de la disposition de l'arrêté ministériel 2020-033 qui permet de remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite.

Cela permet de:

- favoriser un retour graduel à la normale pour certains citoyens;
- favoriser un retour graduel à la normale pour certaines entreprises;
- permettre aux citoyens d'aller de l'avant dans leurs projets d'agrandissement et de rénovations;
- éviter des délais indus dans la réalisation des projets;
- compléter des transactions immobilières et ainsi d'éviter d'aggraver les effets liés à la pénurie de logements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d'autorisation d'une dérogation mineure ou d'un usage conditionnel conformément aux règles de l'arrêt ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - 6 août 2020

1. Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 6 août 2020
2. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 6 au 17 août 2020
3. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 31 août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-07-28



Dossier # : 1207987002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA20 10 131 ayant pour objet de suspendre l'application des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement.

QUE soit abrogée la résolution CA20 10 131 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-08-06 09:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207987002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA20 10 131 ayant pour objet de suspendre l'application des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Il y a lieu d'abroger la résolution CA20 10 131 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

Cette résolution avait pour but de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'application des articles 29 et 29.1 pour permettre le stationnement sur rue pour une période supérieure à celles prévues au Règlement 1530 afin de respecter les règles de confinement. Étant donné le déconfinement il y a lieu de reprendre l'application de l'article.

Il n'y avait donc aucun remorquage ni constat d'infraction émis à cet effet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION**Dossier # :1207987002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Suspendre l'application des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte de la COVID-19, la Ville de Montréal a modifié sa réglementation portant sur le stationnement pour l'ensemble des arrondissements, afin de faciliter les déplacements, d'assurer la sécurité de tous et de permettre le respect des règles de confinement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Voici le libellé des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord :

ARTICLE 29 : Sauf en cas d'urgence, il est interdit d'abandonner un véhicule sur la chaussée, sur un terrain de stationnement municipal, ou sur un terrain appartenant à la ville. Tout véhicule stationné à un de ces endroits pendant plus de 72 heures consécutives sans qu'il soit déplacé est présumé être abandonné.

ARTICLE 29.1 : Nonobstant l'article 29, tout véhicule stationné dans une zone bleue, à l'exception de celle située sur le boulevard Léger entre les rues Désy et Fortin, pendant plus de 24 heures consécutives sans qu'il soit déplacé est présumé être abandonné.

Le non respect de ces articles entraîne un remorquage du véhicule ainsi que l'émission d'un constat d'infraction.

JUSTIFICATION

Voici les libellés du règlement relativement aux pouvoirs du conseil d'arrondissement :

ARTICLE 2 : Le conseil peut prohiber, restreindre ou autrement régir l'immobilisation ou le stationnement de véhicules routiers sur les chemins publics, et définir ce qui constitue une nuisance.

ARTICLE 6 : À moins de dispositions contraires contenues aux présentes, l'administration du règlement est confiée au conseil de la ville de Montréal-Nord. Le Comité de circulation et

sécurité routière peut soumettre au conseil toute recommandation qu'il juge appropriée sur le règlement.

L'arrondissement Montréal-Nord suspend jusqu'à nouvel ordre l'application des articles 29 et 29.1 pour permettre le stationnement sur rue pour une période supérieure à celles prévues au règlement afin de respecter les règles de confinement.

Pendant cette période, il n'y aura donc aucun remorquage ni constat d'infraction émis à cet effet. Cette mesure est valide pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cette période de crise de la COVID-19, il importe de respecter les directives de la santé publique. Ces directives comprennent, entre autre, une obligation de confinement et une limitation des déplacements et des sorties non essentielles.

La suspension de ces articles du règlement va permettre de favoriser le respect du confinement et de limiter les déplacements à l'extérieur. Au surplus, elle minimise le risque de contact entre les citoyens et les autres intervenant agissant dans l'application de ce règlement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Transmission de la résolution au SPVM - poste de quartier 39.
- Opérations de communication de l'arrondissement à prévoir pour informer les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution : conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

Les communications doivent se faire le plus tôt possible après la séance du conseil. La résolution est effective dès son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
DPGSA

Le : 2020-04-21



Dossier # : 1204346001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Adam Bilodeau, à titre d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est recommandé :

De nommer monsieur Adam Bilodeau (matricule : 100235902), à titre d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310 - poste : 78558), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-08-06 08:55

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1204346001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Adam Bilodeau, à titre d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines créé est vacant à la Division des ressources humaines. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-CONC-211310-78558 a été publié tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal pour la période du 6 au 10 juillet 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : mesdames Claire Vassart, directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs, Line Perrotte, chef de division des Ressources humaines, toutes deux de l'arrondissement de Montréal-Nord, Hélène Daoust, conseillère, acquisition de talents à la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de monsieur Adam Bilodeau (matricule : 100235902) pour occuper ce poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Adam Bilodeau (matricule : 100235902), à titre d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310 - poste : 78558), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel proposé de 73 600 \$. Il est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2020 est de : 73 591 \$ au 91 985 \$

Dépense prévue 2020 :

Poste permanent : Agent-conseil en ressources humaines:

Période : du 8 septembre 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire 335230)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Primes, TS et bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 8 septembre au 31 décembre 2020	211310	600 \$	22 600 \$	300 \$	22 900 \$	6 300 \$	29 200 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 4 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line PERROTTE
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-07-31